

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vendredi six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, M Nicolas BODINEAU, Mlle Fanny MARCHAND, MM Richard HENNET, Gérard POISSON

Absent excusé :

Procuration :

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

PV DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2011

Le compte rendu est approuvé

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- SARL LEBAS (Saffré) - Couverture et zinguerie école publique suite aux dégâts de la tempête du 15 décembre 2011 pour 4 018,81 € HT.
- SARL GRIMOUX (La Grigonnais) - Charpente et isolation école publique suite aux dégâts de la tempête du 15 décembre 2011 pour 934,60 € HT
- SARL GRIMOUX (La Grigonnais) - Isolation école publique (complément hors prise en charge de l'assurance) pour 1 973,47 € HT.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 (budget général).

Délibération n°1-2012 votée à l'unanimité

2 - Attribution du marché adapté - Parc photocopieurs

Par délibération n°91-2011 en date du 9 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché adapté relatif au renouvellement du parc photocopieurs de la mairie, de l'agence postale et des écoles.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du choix de l'entreprise QUADRA (La Chapelle sur Erdre) pour une offre de 11 966 € HT. Cette offre porte sur le remplacement de 5 photocopieurs avec un contrat de maintenance portant sur 0,0045 € HT le coût de la copie noir et blanc et 0,035 € HT le coût de la copie couleur.

Le marché adapté correspondant a été notifié à cette entreprise sur ces bases.

Délibération n°2-2012 votée à l'unanimité

3 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - Passage d'itinéraires de randonnée sur des chemins ruraux

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé par la Communauté de Communes de la Région de Nozay d'inscrire le sentier du Pirudel au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le sentier du Pirudel s'étend exclusivement sur la commune de LA GRIGONNAIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le sentier proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour le passage du sentier sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR est actée par délibération du Conseil Général. Une fois le sentier inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la

commune doit informer la Communauté de Communes de la Région de Nozay et le Conseil Général et leur proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal :

- Autorise le passage du sentier du Pirudel sur les chemins ruraux concernés
- S'engage à informer préalablement la Communauté de Communes de la Région de Nozay et le Conseil Général dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.

Délibération n°3-2012 votée à l'unanimité

4 - Demande de subvention auprès de la Région Pays de Loire au titre du CTU - Création d'une chaufferie bois automatique et réalisation d'un réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'étude de faisabilité du Bureau d'Etudes AIREO sur l'opportunité de la création d'une chaudière bois automatique et la réalisation d'un réseau de chaleur.

Une consultation des entreprises par marché adapté est en cours pour la réalisation de ce projet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 230 050 € HT.

Le montant de la maîtrise d'œuvre confiée au Bureau d'Etudes AIREO s'élève à 19 950 € HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 250 000 € HT.

Une subvention a été sollicitée le 14 novembre 2011 auprès de la Région, au titre des aides régionales aux chaudières à bois déchiqueté à alimentation automatique.

Le plan de financement pour la réalisation de ces travaux serait le suivant :

Subvention Région - aide sectorielle (30% du montant HT plafonnée à 50 000 €)	50 000,00 €
Subvention Région CTU (enveloppe CCRN)	75 000,00 €
Autofinancement (ou emprunt)	125 000,00 €

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région au titre du Contrat de Territoire Unique au taux maximum et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

Délibération n°4-2012 votée à l'unanimité

5 - Demande de subvention auprès de la Région Pays de Loire au titre du CTU - Création d'un commerce de proximité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'étude de faisabilité menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique pour la création d'un commerce de proximité (restaurant bar brasserie presse).

Une consultation des entreprises par marché adapté va être lancée prochainement pour la réalisation de ce projet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 111 900 € HT.

Le plan de financement pour la réalisation de ces travaux serait le suivant :

Subvention Région - enveloppe Pays (30% du montant HT plafonnée à 30 000 €)	30 000,00 €
Subvention FISAC	à définir
Autofinancement (ou emprunt)	81 900,00 €

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès :

- de la Région au titre du Contrat de Territoire Unique au taux maximum
- du FISAC

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

Délibération n°5-2012 votée à l'unanimité

6 - Lutte collective contre les corvidés

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le FDGDON pour une campagne de lutte contre les corvidés sur le territoire de la commune. Cette opération pourrait être envisagée courant mai en association avec d'autres communes.

La participation est estimée à 427 €.

Délibération n°6-2012 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Mardi 17 janvier - 18h	<i>Vœux CCRN - Le Nozek</i>
Vendredi 3 février - 19h30	<i>Conseil municipal</i>

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 16/01/2012